

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

MUNICIPALITÉ DE ST-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

Je, EMILIE TROTTIER,
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

584-20

Numéro

ayant pour titre : RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 060 000 \$ AUX FINS DE FINANCER LE
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

585

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un
scrutin référendaire soit tenu est de :

69

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

0

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

584-20

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à ST-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM ce 25 janvier 2021 à 9 h 30
Endroit Date Heure

Signature



Greffier ou secrétaire-trésorier

2021	01	25
année	mois	jour